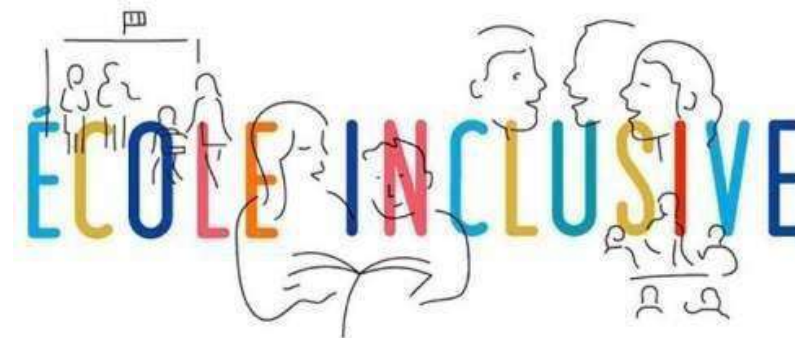




**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne



Réunion Organisations Syndicales Tarn-et-Garonne

Vendredi 7 mars 2025

Points présentés

- 1. Le Service Départemental de l'Ecole Inclusive**
- 2. Les parcours de scolarisation dans le Tarn-et-Garonne**
- 3. Données chiffrées sur les ESH dans le Tarn-et-Garonne**
- 4. Informations sur les parcours de scolarisation : documents MDPH 59, académie de Lille.**

1. Le Service Départemental de l'Ecole Inclusive



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Portail pédagogique du Tarn-et-Garonne

Informier et accompagner les professeurs des écoles



Circonscriptions ▼

Pédagogie ▼

Administratif ▼

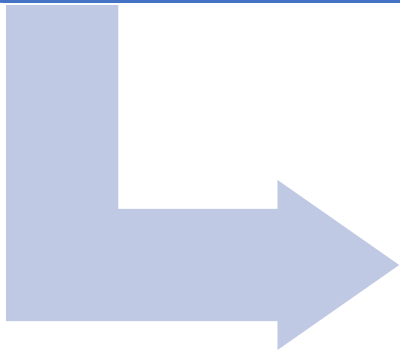


82 - Tarn-et-Garonne



Portail
pédagogique du
Tarn-et-Garonne

- <https://pedagogie.ac-toulouse.fr/prim82/>



Administratif

- Onglet à développer



SDEI

- Boîte à outils
- Textes officiels
- Données
- Notes de service
- PIAL, AESH, ERS ...

1. Le Service Départemental de l'École Inclusive de Tarn-et-Garonne (SDEI 82)

Laurence CORNIER-GOEHRING

Inspectrice de l'éducation nationale
Circonscription Montauban ASH et
Ecole Inclusive

Laurie CAYUELAS

Secrétariat SDEI 82
Circonscription du 1er degré
Montauban ASH
Circonscription du 1^{er} degré
Montauban Sud

Cécile VERNIER

Fanny VIALLO
Conseillères pédagogiques ASH
Céline SANMARTIN
Conseillère pédagogique EPS
Numérique

Nathalie DARMON

Coordonnatrice départementale
SDEI
Coordonnatrice CDOEA, ERS

Marie-Laure DERRIEN

ERS
Coordonnatrice départementale
PIAL Coordonnatrice
départementale EMAS

Loetitia CASTANIE

Coordonnatrice départementale AESH
Sylvianne CAMPAGNA
Assistante coordonnatrice AESH

Xavier DA PRATO

Coordonnateur départemental GDAS
Coordonnateur départemental
APADHE
Professeur Ressource EHP

Laurence DAUTY

Professeur ressource TND
Sara MAZERES
Professeur Ressource TSA
Julie MURAT
Professeur Ressource SDEI

Aurélien BOGAS

MDPH
Coordonnatrice du pôle enfance de
la MDPH

iensdei.ia82@ac-toulouse.fr

Les enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap

Céline KERAUDRAN
PIAL Azana Montauban

Pierre FORGERONT
PIAL J Jaures Montauban
PIAL J J Rousseau
Labastide St Pierre

Emmanuelle FREHAUT
PIAL Despeyroux Beaumont
de Lomagne, PIAL J Lacaze
Grisolles, PIAL S Veil, Verdun
sur G.

Julie ROUSSEL
PIAL F Mitterrand
Moissac, PIAL A Perbosc
Lafrançaise

Sabine ANDRE
PIAL P Darasse Caussade,
PIAL P Bayrou St Antonin
Noble Val

Hélène DARDAILLER
PIAL Ingres Montauban

Marie-Laure DERRIEN
PIAL Olympe de Gouges
Montauban, Lycée A
Bourdelle Montauban

Isabelle DELCROS
PIAL Fragonnard
Nègrepelisse

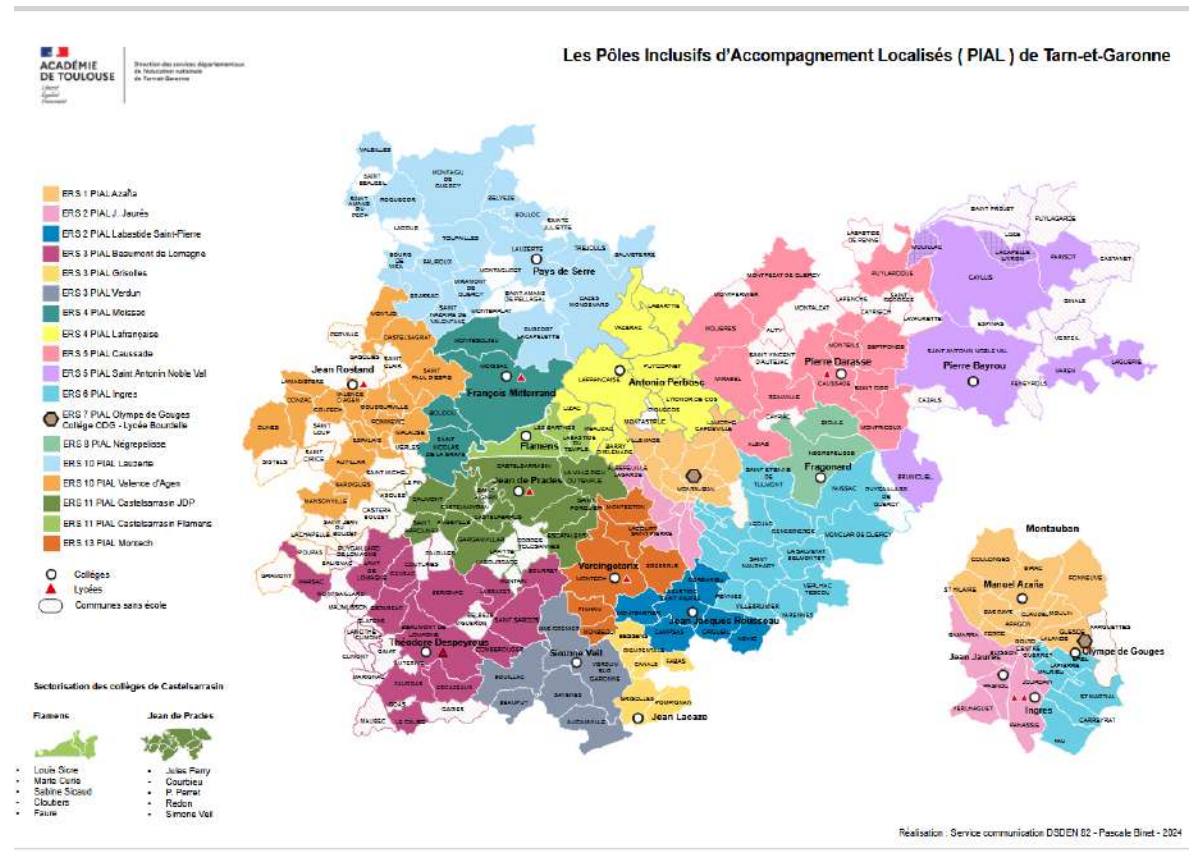
Christine REICHERT
PRIL Moissac, Caussade,
Montauban 1

Caroline GALIBERT
PIAL Pays de Serres
Lauzerte

Marinanne BES
PIAL J de Prades
Castelsarrasin

Sandrine MARTY
PRIL Beaumont de
Lomagne, PRIL
Montauban 2

Nathalie CUBAYNES
PIAL Vercingétorix
Montech

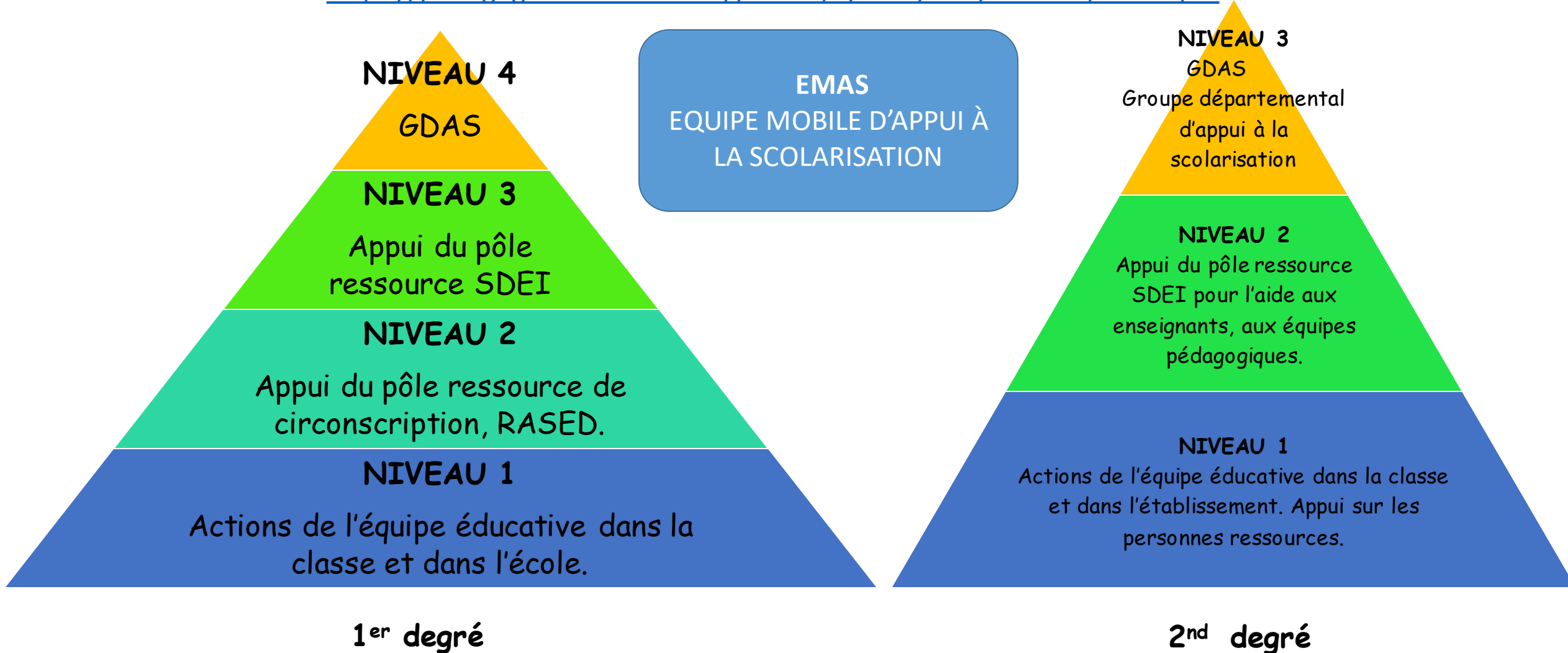


<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/prim82/system/files/2024-07/Secteurs%20d%27intervention%20des%20enseignants%20r%C3%A9f%C3%A9rents%202024%20-%202025.pdf>

Pôle ressource SDEI

Schéma départemental d'appui à la scolarisation :

<https://pedagogie.ac-toulouse.fr/prim82/system/files/2023-03/EMAS.pdf>



Les Professeurs Ressource de Tarn-et-Garonne

➤ Professeur Ressource TND

Dauty Laurence

ressource-tnd.ia82@ac-toulouse.fr

➤ Professeur Ressource TSA

Mazeres Sara

ressource-autisme.ia82@ac-toulouse.fr

➤ Professeur Ressource SDEI

Murat Julie

ressource-sdei.ia82@ac-toulouse.fr

➤ Professeur Ressource EHP

Da Prato Xavier

cpd-cdsc.ia82@ac-toulouse.fr

Sensibiliser,
accompagner et
conseiller les
équipes

Intervenir dans le
cadre de la
formation initiale
et continue

Co-élaborer et
proposer des
adaptations et
aménagement

Participer à la
reflexion sur le
parcours de l'élève

Elaborer et mettre
à disposition des
ressources

Travailler avec les
partenaires
associés au projet
de l'élève

2. Les parcours de scolarisation dans le Tarn-et-Garonne

La scolarisation en milieu ordinaire

La scolarisation en milieu spécialisé

sans appui d'un dispositif inclusif

avec appui d'une structure

avec appui d'un dispositif inclusif

dans une unité d'enseignement **interne** ou **externalisée** d'un établissement ou service médico-social ou sanitaire

6 IME, Instituts Médico-Educatifs
1 IEM, Institut d'Education Motrice

1 ITEP, Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

1 hôpital de jour
pôle enfants et pôle adolescents

3 maisons d'enfants à caractère social (MECS)

APADHE
Accompagnement pédagogique
à domicile, à l'hôpital ou à l'école

pour les élèves absents ou malades
pendant plus de deux semaines

École maternelle

Ecole élémentaire

Collège

Lycée

Section
d'enseignement
général et
professionnel
adapté

Unité localisée
pour l'inclusion
scolaire

26
ULIS
école

28
ULIS
collège

5 ULIS
lycée
pro

Unité
pédagogique
pour élèves
allophones
arrivants

7
UPE2A
1^{er} degré

11
UPE2A
2nd degré

1
UPE2A
Lycée

Unité
d'enseignement
externalisée

2
UEMA

9 UEE
1 DAR

4 UEE

EMAS équipe mobile d'appui à la
scolarisation

Les dispositifs inclusifs et les SEGPA de Tarn-et-Garonne

26 ULIS école

24 dans le public et 2 dans le privé

28 ULIS collège

24 dans le public et 4 dans le privé

5 ULIS lycée professionnel

4 dans le public et 1 dans le privé

7 SEGPA

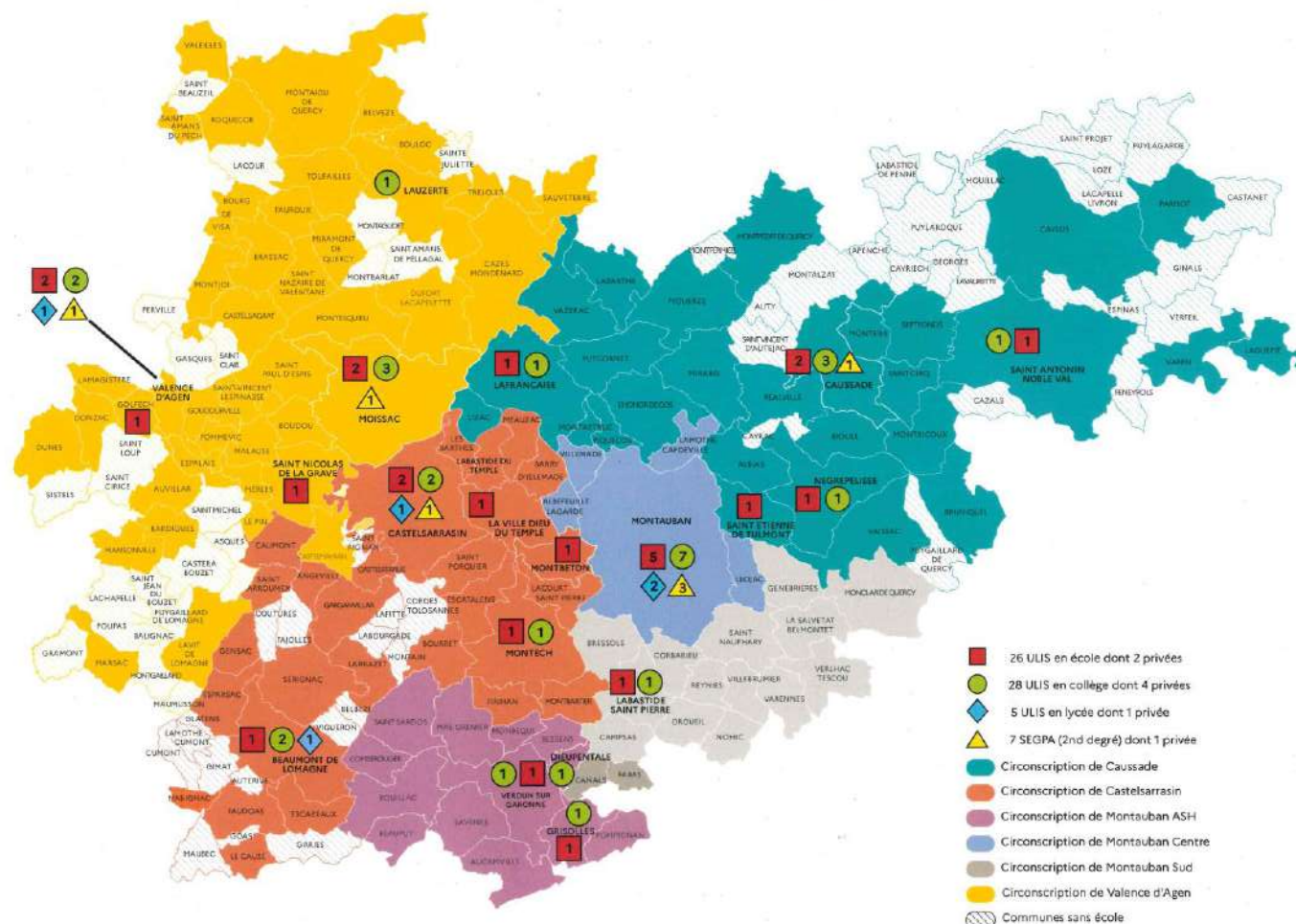
6 dans le public et 1 dans le privé

13 unités d'enseignement
externalisée (UEE)
médico-sociale ou
sanitaire

ACADEMIE
DE TOULOUSE
Ligne
Égout
Externe

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

ULIS et SEGPA de Tarn-et-Garonne



Réalisation : Service Communication - DSDEN 82 - Pascale Binet - 2024

Les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté de Tarn-et-Garonne

SEGPA

Manuel Azana
Montauban

SEGPA

Olympe de Gougès
Montauban

SEGPA

Pierre Darasse
Caussade

SEGPA

Jean de Prades
Castelsarrasin

SEGPA

François Mitterrand
Moissac

SEGPA

Jean Rostand
Valence d'Agen

SEGPA

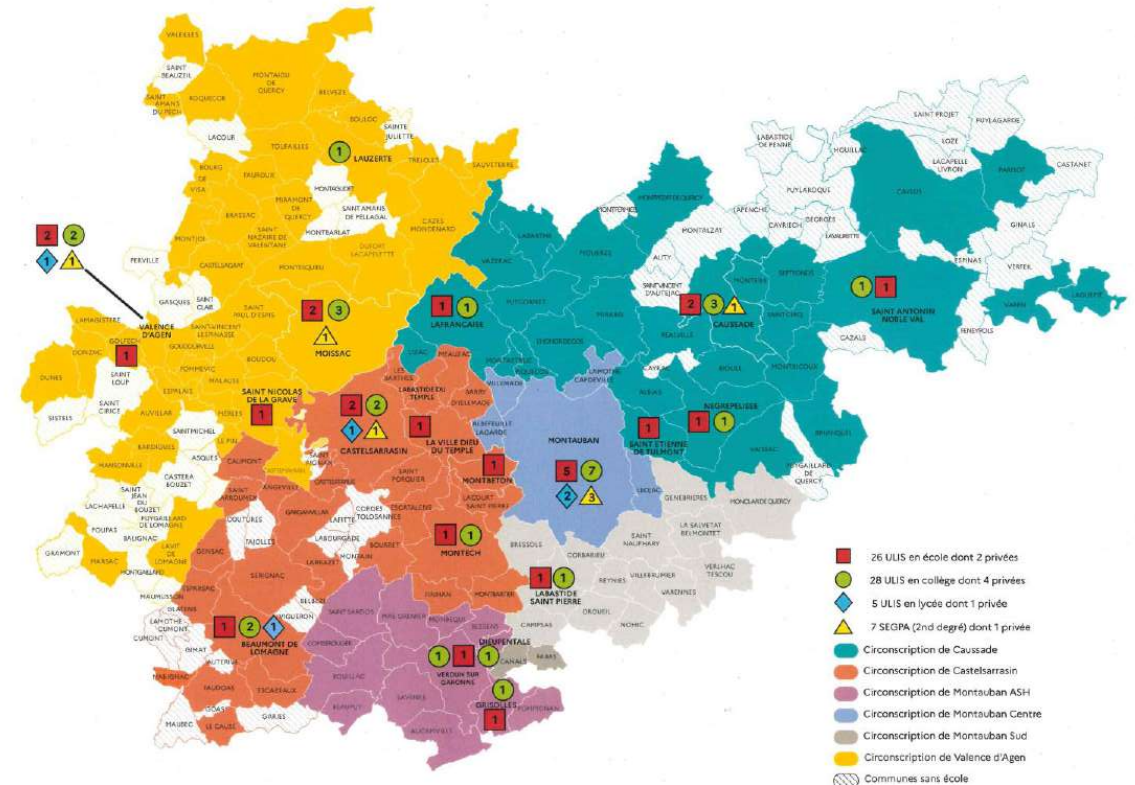
Institut Familial
privé Montauban

340
élèves
SEGPA

ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Éducation
Générale
Adaptée

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
de Tarn-et-Garonne

ULIS et SEGPA de Tarn-et-Garonne



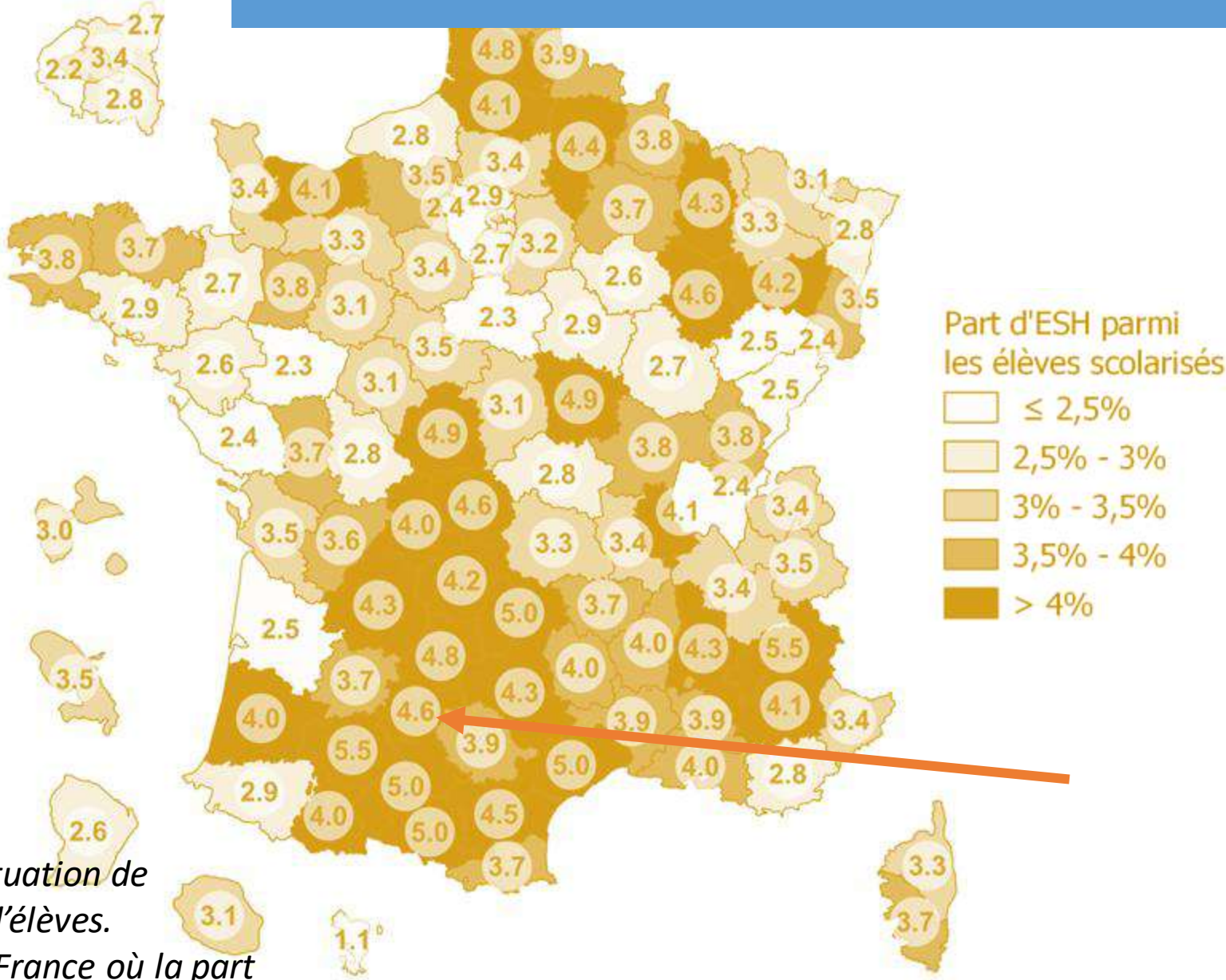
Réalisation : Service Communication - DSDEN 82 - Pascale Binet - 2024

Part d'élèves en situation
de handicap par
département

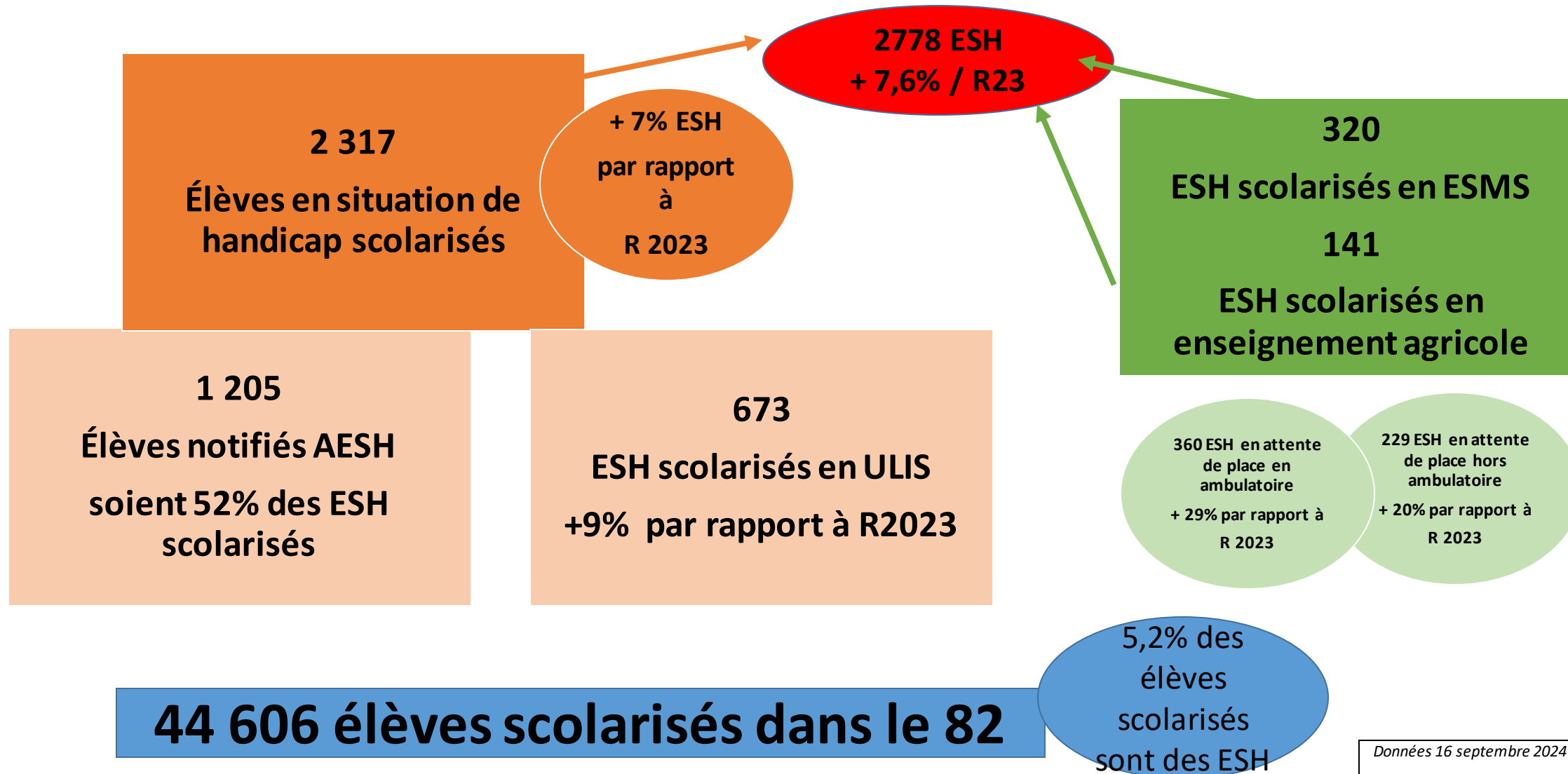
Moy	3,3 %	(médiane =3,5 %)
Min	1,1 %	Mayotte (976)
	2,2 %	Hauts de Seine (92)
Max	5,5 %	Gers (32)
	5,5 %	Hautes-Alpes (05)

Le Tarn-et-Garonne compte 4,6% d'élèves en situation de handicap par rapport à sa population globale d'élèves. Département classé dans les départements de France où la part des élèves en situation de handicap est la plus élevée.

2021

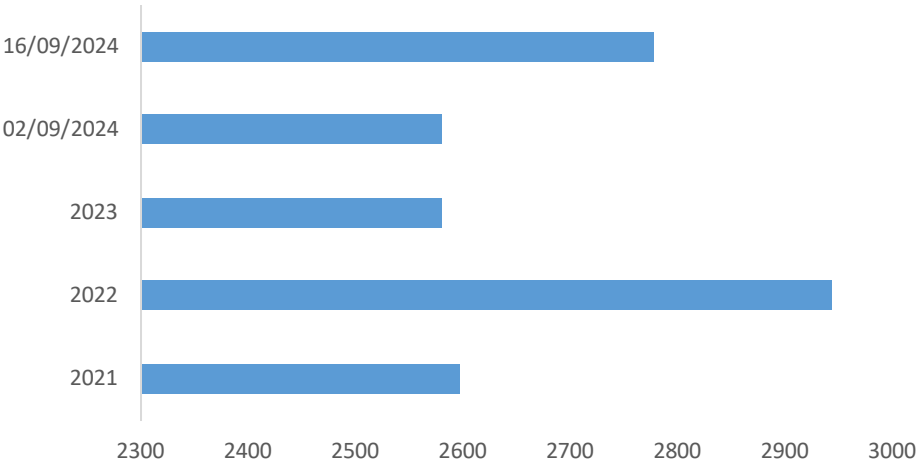


Données chiffrées sur les élèves en situation de handicap, département de Tarn et Garonne. Rentrée 2024.

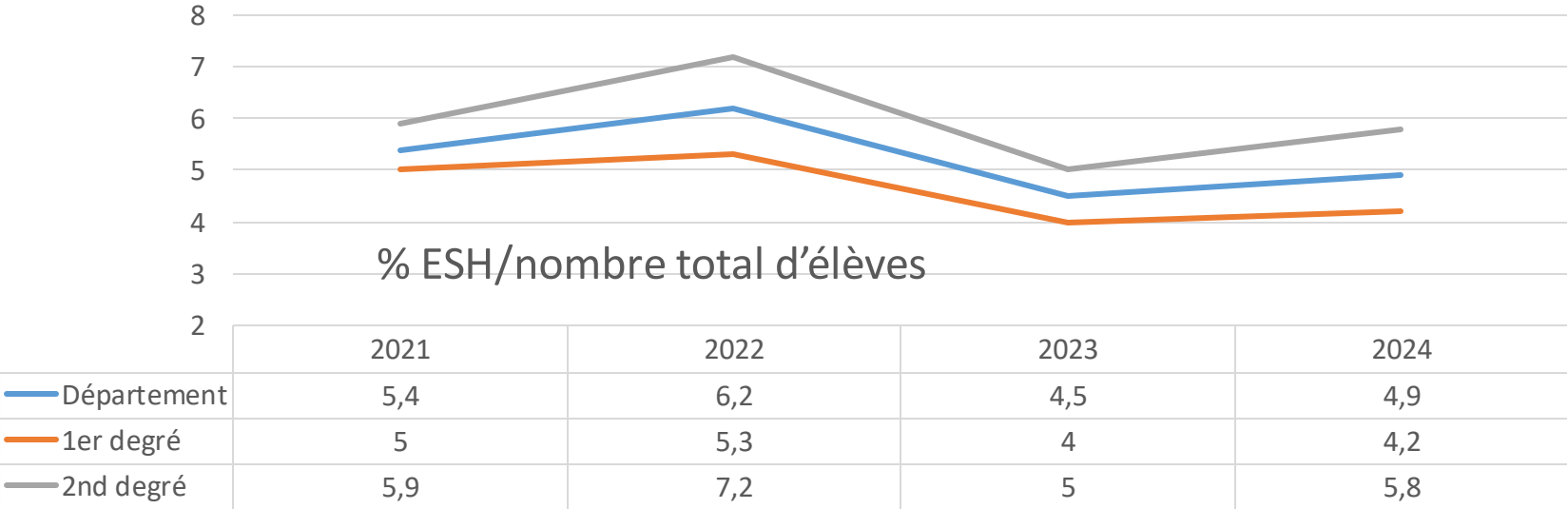
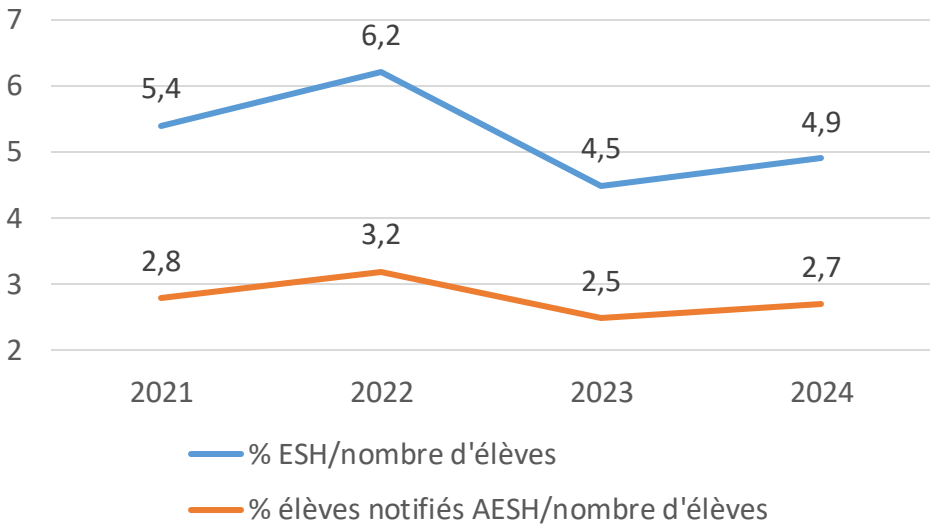


Evolution du nombre d'élèves en situation de handicap dans le Tarn-et-Garonne

Evolution du nombre d'ESH Tarn-et-Garonne



% EN FONCTION DE LA POPULATION SCOLAIRE



Conditions
préalables à la
demande

Les adaptations pédagogiques, aménagements et aides mis en place dans la classe, décloisonnement, PPRE, PAI ou par le Rased apparaissent insuffisants.
Le document d'aide relatif à l'évaluation du parcours scolaire : classe ordinaire avec AESH / UUS/ IME est le premier outil à considérer pour penser le parcours de l'élève avec Troubles du Spectre de l'Autisme.

	UEMA/DAAM Unité d'Enseignement Maternel Autisme Dispositif Accueil Autisme Maternel	UEEA Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme	ULIS Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire	DAR Dispositif d'Autorégulation Projet d'ouverture en collège pour 2022	UE Unité d'enseignement en Rythme Individualisé Sévère
Capacité d'apprentissage	Elève diagnostiqué ou en cours de diagnostic TSA n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présente d'importants comportements-problèmes	Elève diagnostiqué TSA n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présente des difficultés substantielles dans ses relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt.	N'a pas la même capacité d'apprentissage qu'un enfant de son âge, écart supérieur à 2 ans de façon globale dans différents domaines Grande difficulté à entrer dans une dynamique collective d'apprentissage nécessitant un projet individualisé d'apprentissage	Elève diagnostiqué TSA <u>sans</u> déficience cognitive sévère Niveau cognitif souvent masqué par des troubles du comportement importants, l'empêchant d'entrer dans les apprentissages scolaires	Capacité d'apprentissage irrégulière. Des progrès lents et limités (préscolaire)
Capacité à suivre le rythme de la classe	Incapacité à suivre le rythme collectif Scolarisation à temps complet <u>pas de temps partiel</u> Participation à des temps de scolarisation progressifs dans sa classe de référence	Incapacité à suivre le rythme collectif y compris avec l'appui d'un AESH ou d'une ULIS Scolarisation à temps complet <u>pas de temps partiel</u> Participation à des temps de scolarisation progressifs dans sa classe de référence	Capacité d'inclusion avec un rythme d'apprentissage différent Attention et concentration faibles mais qui peuvent s'appuyer sur le rythme du collectif	Scolarisation à temps complet en classe de référence Le temps passé dans la salle d'autorégulation dédiée aux interventions de renforcement individuelles et collectives est ajusté au strict nécessaire	Très grande difficulté à s'inscrire dans les apprentissages collectifs Besoin de démarches individualisées
Autonomie	Déficit d'autonomie très important par rapport à un enfant de son âge Nécessité d'un accompagnement très intensif par l'équipe pluridisciplinaire (5 professionnels pour 7 élèves dans l'UEMA)	Déficit d'autonomie très important par rapport à un enfant de son âge Nécessité d'un accompagnement intensif par l'équipe pluridisciplinaire (4 professionnels pour 10 élèves dans l'UEEA)	Fort déficit d'autonomie par rapport à un enfant de son âge Nécessité dans l'activité d'une aide à l'organisation de la tâche, un suivi renforcé	Déficit d'autonomie par rapport à un enfant de son âge Déficit mesurable par la difficulté de gestion des moments d'envahissement	Absence d'autonomie requérant un accompagnement très soutenu par le plateau technique
Objectif poursuivi	Parcours en classe ordinaire/ULIS	Parcours en classe ordinaire/UUS	Parcours en classe ordinaire/ULIS	Sortie du dispositif d'autorégulation Poursuite de la scolarité dans la classe de référence au sein de l'établissement	Parcours en Unité d'Enseignement Externalisée/ scolarité partagée

Points de vigilance

Les dispositifs spécifiques, UEMA, UEEA et le futur DAR, développés dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022 n'ont pas vocation à accueillir tous les élèves porteurs de TSA. Les besoins doivent être analysés finement. L'accès à ces dispositifs ne doit pas être l'unique solution envisagée. Les engagements de la stratégie nationale promeuvent en premier lieu la scolarisation en milieu ordinaire.

UEMA/DAAM

Unité d'Enseignement Maternel Autisme
Dispositif Accueil Autisme Maternel

UEMA

Entrée dans l'UEMA à 3 ans à privilégier
Elèves âgés de 3 à 6 ans

Effectif limité à 7 élèves

Etre vigilant au temps de transport domicile/école

Pas de maintien en UEMA
Exceptionnellement maintien en Grande section envisageable dans l'objectif d'une poursuite de parcours en CP

Particularités de l'UEMA de Lille: fonctionnement en cohorte soit 7 entrées simultanées d'élèves pour une durée de 3 ans- nouvelle cohorte 2021-2024

DAAM

Dispositif Spécifique ne requérant pas de notification sauf si adossé à un SESSAD
Constitue une des réponses avec une proposition de scolarisation à mi-temps en école maternelle avec le soutien d'un plateau technique

UEEA

Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme

Elèves âgés de 6 à 11 ans

Effectif limité à 10 élèves

1 UEEA à Lille

Etre vigilant au temps de transport domicile/école

Pas de maintien en UEEA

UUS Circulaire n° 2015-139 du 21-6-2015
L'orientation en Uls ne répond pas aux besoins des élèves qui nécessitent, sur tous les temps de scolarisation, y compris sur les temps de regroupement, l'accompagnement par une personne chargée d'une aide humaine individuelle ou mutualisée. Cette restriction ne s'applique pas lorsque cet accompagnement est induit par la nécessité de soins physiologiques permanents.

ULIS

Unité localisée pour l'inclusion scolaire

Elèves âgés de 6 à 11 ans à l'école
Elèves âgés de 12 à 16 ans au collège

La compensation que représente l'accès à un dispositif ULIS comprend de droit l'accompagnement par l'AESH collectif du dispositif. Si les besoins des élèves le requièrent, les moyens d'accompagnement attribués sont adaptés.

Des troubles comportementaux majeurs et multiples, l'incapacité à gérer toute forme de frustration, d'anxiété, une autonomie fortement impactée sur les transitions (récréations, intercours...) peut nécessiter exceptionnellement l'attribution d'un accompagnement individualisé complémentaire à l'ULIS.

Sévérité du trouble définie par les critères diagnostiques du DSM V

La sévérité spécifiée, selon 3 niveaux, repose sur l'importance des déficits de la communication sociale et des modes comportementaux restreints et répétitifs.
niveau 1 : nécessitant de l'aide
niveau 2 : nécessitant une aide importante
niveau 3 : nécessitant une aide très importante

DAR

Projet d'ouverture en collège pour 2022

Dispositif d'Autoregulation

Prévision d'un DAR en collège à la rentrée 2022
Montée en charge progressive sur l'établissement, les élèves sont répartis sur l'ensemble des classes
Effectif maximum 10 élèves

Véifier la répartition des classes d'âge

L'accompagnement humain

Les critères d'évaluation des troubles du spectre de l'autisme selon le DSMV s'appuient sur un aspect dimensionnel. La sévérité du trouble est qualifiée par le niveau d'aide requis. Ce niveau d'aide n'est pas figé et correspond à des domaines distincts pour lesquels le besoin d'accompagnement peut varier.

Comme pour tout élève, l'accompagnement humain de l'élève porteur de TSA doit être envisagé avec des objectifs ciblés. L'autonomie du jeune demeure un but à atteindre. Le niveau n°1 d'aide déterminé par le diagnostic ne requiert pas la présence systématique d'un AESH. Le niveau d'aide doit s'entendre en termes d'étayage et d'accessibilité mis en œuvre au profit de l'élève.

Conditions
préalables à la
demande

- Les adaptations pédagogiques ont été mises en place dans la classe et apparaissent insuffisantes.
- Les aides et aménagements mis en place (Rased, décloisonnement, PPRE, PAI, PAP...) apparaissent insuffisants.
- La situation a fait l'objet d'observations croisées du/des enseignant(s), du psychologue de l'Éducation nationale (EDA/EDO) et si besoin du médecin scolaire ou de partenaires de l'école.

